



CREM

COMITÉ RÉGIONAL DES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE

+ 6 rue de la Milétrie
86000 Poitiers

Tel : 05 49 45 43 67

Fax : 05 49 45 41 74

Mail : crem@crem.fr

Site : www.crem.fr

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du CREM du 28 octobre 2010

Le comité régional des étudiants en médecine est régi par la loi du 1^{er} juillet 1901 et son décret d'application du 16 août 1901
A but non lucratif – Déclaration à la préfecture de la Vienne sous le n°1466 – Parution au JO du 6 juillet 1983
Affilié à l'ANEMF – Organisation représentative selon la loi du 10 juillet 1989
N° SIRET 380 918 474 00020 – Code APE 913 E

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Modification statutaire
- Presentation des resultats comptables du CREM

- Presentation du budget du CREM

- Bilans Moraux
 - Bilan Moral de la présidence
 - Bilan Moral de la Trésorerie
 - Vote des Bilans Moraux

- Commission Electorale du Conseil d'Administration du CREM

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du CREM du 28 octobre 2010

- Début de l'Assemblée Générale Ordinaire : 19h35
- Sont présents : Kevin BOURCIER, DUCROZ Marine, PLANQUE Aïrelle, ROULETTE Pauline, BAILLERGEAU Clément, POGET Anne, BARBANCEY Aurore, GYASI Béatrice, GERLIER Camille, BLANCHET Julien, CARIOU Cindy, CORDEBOEUF Camille, MATHE Amandine, Mr CAMPAGNE (expert comptable), GERBEAU Christine (comptable), GAUDIN Dorian, DIOT Vincent, BRAUX Grégoire, DROUHET Thomas, DUCHESNE Sophie, MARGUERITTE Alice, ADAM Naïra, PASQUIER Florence, GARCIA Gabriel, MARTELLOSIO Jean-Philippe, COURTEAU Marlaine, FERREIRA Doriane, BONNEAU Pauline, ROBLIN Elise, GLAVIER Marion

Modifications Statutaires

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) commence par des modifications statutaires concernant l'article 5 et l'article 6 dans lesquelles le Vice-président en charge des Etudes médicales et de la Représentation devient le Vice-Président en charge des relations avec l'Association Nationale des Etudiants en Médecine (ANEMF).

→ Voici les articles 5 et 6 sans la modification de statuts :

Article 5

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'association est gérée par un Conseil d'Administration qui est constitué :

• **De membres élus**, dont le nombre est fixé, chaque année par le Conseil d'Administration sortant, au plus tard une semaine avant le début des élections, en fonction des besoins et du nombre de commissions.

Ils sont élus selon le mode de scrutin défini dans l'Article 7.

Ils disposent chacun d'une voix délibérative.

• **Des Représentants des étudiants** en 1^{er} et 2^{ème} Cycle des Etudes de Médecine, siégeant en Conseil de Faculté et Conseils Centraux de l'Université de Poitiers et issus des listes soutenues par le CREM.

Ils disposent d'une voix consultative.

Le Conseil d'Administration s'organise selon les postes suivants :

- Un Président
- Un Secrétaire Général et son adjoint si besoin
- Un Trésorier et son adjoint si besoin
- Un Vice-Président en charge des Etudes Médicales et de la Représentation et son adjoint si besoin

- *Un Vice-Président chargé du Partenariat et son adjoint si besoin*
- *Un Vice-Président pour chaque commission et son adjoint si besoin*

Article 6

COMPOSITION DU BUREAU

Le bureau est composé de :

- *Un Président*
- *Un Secrétaire Général et son adjoint si besoin*
- *Un Trésorier et son adjoint si besoin*
- *Un Vice-Président en charge des Etudes Médicales et de la Représentation*
- *Un Vice-Président chargé du Partenariat*

Les membres du bureau sont élus conformément à l'Article 7.

En cas de vacance d'un siège au bureau par démission, décès ou radiation, le Conseil d'Administration procède à son remplacement parmi ses membres élus.

- → Voici les articles 5 et 6 avec la modification de statuts

Article 5

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'association est gérée par un Conseil d'Administration qui est constitué :

• ***De membres élus***, dont le nombre est fixé, chaque année par le Conseil d'Administration sortant, au plus tard une semaine avant le début des élections, en fonction des besoins et du nombre de commissions.

Ils sont élus selon le mode de scrutin défini dans l'Article 7.

Ils disposent chacun d'une voix délibérative.

• ***Des Représentants des étudiants*** en 1^{er} et 2^{ème} Cycle des Etudes de Médecine, siégeant en Conseil de Faculté et Conseils Centraux de l'Université de Poitiers et issus des listes soutenues par le CREM.

Ils disposent d'une voix consultative.

Le Conseil d'Administration s'organise selon les postes suivants :

- *Un Président*
- *Un Secrétaire Général et son adjoint si besoin*
- *Un Trésorier et son adjoint si besoin*
- *Un Vice-Président en charge des relations avec l'Association Nationale des Etudiants en médecine de France et son adjoint si besoin*
- *Un Vice-Président chargé du Partenariat et son adjoint si besoin*
- *Un Vice-Président pour chaque commission et son adjoint si besoin*

Article 6

COMPOSITION DU BUREAU

Le bureau est composé de :

- Un Président
- Un Secrétaire Général et son adjoint si besoin
- Un Trésorier et son adjoint si besoin
- Un Vice-Président en charge des relations avec l'Association Nationale des Etudiants en médecine de France
- Un Vice-Président chargé du Partenariat

Les membres du bureau sont élus conformément à l'Article 7.

En cas de vacance d'un siège au bureau par démission, décès ou radiation, le Conseil d'Administration procède à son remplacement parmi ses membres élus.

On passe au vote de la modification de statut :

- Nombre de votants : 26
 Pour : 26 Ne prennent pas part au Vote : 4
 Contre : 0 Abstention : 0

→ La modification statutaire des articles 5 et 6 est votée à l'unanimité.

Présentation des résultats comptables du CREM

Mr CAMPAGNE (expert comptable) commence par faire remarqué un changement dans la date de clôture des compte qui relève les 12 derniers mois de comptabilité, à l'inverse de la dernière clôture qui ne comptait que 8 mois de comptabilité et l'année précédente. Il explique les différentes recettes et dépenses du CREM. Chaque année est vendu du matériel médical et des livres mais le plus gros des recettes provient notamment des « polycopiés vendus », des « adhésion au tutorat » et de « l'inscription aux Polycopiés Sauvages ». On remarquera aussi la subvention fourni par « Médiforce ». Cependant une question subsiste quant à des recettes de 14000€ provenant des « Non-Adhérents », apparemment beaucoup trop importante. Selon Anne, cette recette proviendrait d'un problème de caisse lors de l'enregistrement, car on remarque aussi que les recettes provenant du « Gala » n'apparaissent pas dans le rapport final et son bénéfice est trop grand pour être comptabilisé dans « soirée autres ».

→ Arrivée a 19h46 de MESNIER Thomas

Au niveau des dépenses, l'achat des livres et de papier reste les principales causes de dépenses du CREM. Subsidiatement, l'achat de nourriture revendu durant les différents évènements organisé par le CREM reste à « peaufiner », car trop coûteux. Sont présentés aussi les différents frais généraux concernant l'entretien et location de la reprographie du CREM, les cadeaux ainsi que les déplacements (car durant les soirées, train pour les congrés) et les locations immobilières (mobilier Gala). Il est également fait mention du vol concernant le matériel informatique du CREM, et les frais qui s'en sont suivis. Une présentation rapide des charges sociales et des charges diverses (de

type SACEM) ont été présenté.

Globalement, Mr CAMPAGNE présente un bénéfice final de 11000 € qui sera retrouvé dans la trésorerie du CREM.

→ 19h56 : Arrivée de Etienne Hérault

Présentation du Budget du CREM 2009-2010

Amandine MATHE (Trésorière du CREM) commence à présenter le budget du CREM par le « fonctionnement générale du CREM ». Les recettes sont dues aux adhésions au CREM et aux partenariats. On note la participation de Mediforce et de Gilbert Joseph mais l'absence de participation de la MACSF. Les dépenses du CREM sont dues aux dépenses de fonctionnement (téléphone, assurance, comptabilité, achats informatiques, fournitures...), des dépenses liés aux voyages, aux subventions pour la communication (IFMSA, Ouaga, santé publique...), à divers évènements (Gala...). Amandine présente, à la suite, le budget de la « Reprographie du CREM ». dans les dépenses sont inclus les frais généraux (l'entretien et leasing des différentes photocopieuses, papier, salaire Anne) et les charges sur salaire. Sont présentés les recettes notamment du à la vente de Polycopiés, et des différentes adhésions aux tutorat et polycopiés sauvages.

Une fois le bilan présenté, nous passons au vote du budget du CREM 2009-2010.

- Nombre de votants : 28

Ne prennent pas part au vote : 4

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

→ Le budget est adopté.

→ 20h10 : Sortie de Julien BLANCHET

Bilan Moral de la Présidence

Kevin BOURCIER (Président du CREM 2009-2010) commence par souligné le fait qu'il n'y a pas eu d'évènement majeur durant son mandat malgré les grèves étudiantes. Cette année a, pour lui, commencer avec une première épreuve qui est celle de l'élection du Conseil d'Administration, car à la base, il ne souhaitait pas être président. Cependant, le élections se sont bien déroulées, même s'il y a eu un soucis au niveau des Assemblées Générales Ordinaires.

Son souhait était d'avancer les élections du Conseil d'Administration afin d'éviter au futur Conseil de se retrouver directement dans des évènements à organiser comme les soirées « Blouses Blanches » ou le « Téléthon ».

En revanche, du fait qu'il ne souhaitait pas la présidence, Cela lui occasionna certaines lacunes (notamment avec la faculté), mais il lui semblait avoir un devoir de motivation et d'animation vis-à-vis du reste de l'équipe.

→ 20h18 : Rentrée de Julien BLANCHET

Ces élections lui ont aussi permis de prendre conscience de l'existence d'autres associations au sein de la Faculté et de l'Université, ce qui fût pour lui une expérience enrichissante à la fois du point de vue social mais aussi culturel. Par contre, il souligne le fait qu'il pensait manquer de Timing en ce qui concerne les différents événements à gérer (être à côté de la plaque) ce qui aurait pu lui éviter certains débordements au CREM.

Il explique ensuite qu'il a fait des essais d'innovation concernant des projets entre les internes et les externes, mais que ceci restait difficile du fait de problème de communication entre les différents acteurs du projet.

Kevin voulait que la fin de l'année soit synonyme de transmission et de passation afin d'éviter le manque d'outil qu'il a rencontré pour avancer dans les projets.

Enfin, il émet quelques regrets quant à l'associatif, qu'il voyait comme étant « tout doux, tout gentil » alors que selon lui, on est plus dans un tribunal ou l'on est jugé par les « vieux » de l'association.

Cependant certains points positifs ressortent comme les nombreuses rencontres qu'il a fait, le monde de décision auquel il a été confronté et les projets qu'il a effectué, se révélant pour ceci être une excellente expérience.

En conclusion, Kevin ne souhaite pas rester au CREM, mais compte prendre un poste au niveau de l'Association Fédérative de Etudiants de Poitiers (AFEP) en tant que Vice-président en charge du Réseau.

→ 20h30 : Sorties de Jean-Philippe MARTELLOSIO, Camille CORDEBOEUF, Cindy CARIOU et de Gabriel GARCIA.

Bilan Moral de la Trésorerie

→ 20h34 : Arrivée de Marion QUENET

Amandine MATHE (Trésorière du CREM 2009 – 2010) commence par souligner le fait qu'elle savait que la prise de ce poste allait lui demander énormément de travail. Durant son évolution à ce poste, elle remarqua un certain problème d'assurance en elle même vis-à-vis des autres personnes et de ce qu'elle faisait et un manque d'expérience dans ce domaine. Mais un soutien des autres membres du Conseil d'Administration et de Anne lui ont permis d'assurer son travail d'un bout à l'autre de l'année. Elle dénote cependant s'être trop concentrer sur son travail sans avoir fait profiter sa trésorière adjointe des différentes expériences qu'elle vivait. Elle en est désolée.

Ce poste lui a permis de faire beaucoup de rencontres parmi le milieu associatif, d'acquérir beaucoup de connaissance, d'apprendre à s'organiser dans son travail et être pointilleuse. Il lui a aussi permis d'augmenter son assurance en elle. Un point négatif subsiste : elle ne fera pas une deuxième année à ce poste ! Car ce poste pose des problèmes de gestion de temps et d'équilibre dans la vie de tous les jours (manque de temps pour faire certains projets ou participer à ceux en cours). Amandine présente alors la trésorerie comme le côté obscur du CREM. Mais elle remercie les gens qui l'ont entourés notamment Anne et les comptables pour leurs conseils et leurs patiences.

Vote des Bilans Moraux

20h50 : On passe au vote des différents bilans moraux

(VALLADE Charlotte qui obtient un total de 99,80% des voix : elle est élue.
→ La liste qui s'est présentée est élue.

21h20 : L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale Ordinaire prend fin.

BOURCIER Kevin
Président du CREM

BAILLERGEAU Clément
Secrétaire Général